



**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 Juin 2006

**Membres présents :** Président : M. REBSAMEN  
Secrétaires : M. CLAUDET  
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BELLEVILLE - BERNARD -  
BERTELOOT - Mmes BESSIS - BIOT - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRIOT -  
BRUYERE - CHEVIGNY - Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX  
- M. DELATTE - Mme DELEBARRE - MM. DESVIGNES - DETANG - DOUHAIT  
- DUBOIS - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - Mme FLAMENT -  
MM. FOUILLOT - GERVAIS - G. GILLOT - GONDELLIER - Mme HERVIEU -  
MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER - LAURENT - LECHAPT -  
Mmes LEMOUZY- MANSAT - MM. MARTIN - MASSON - MOREAU -  
NOWOTNY - OBRIOT - PARIS - PETITJEAN - PINON - Mme POPARD -  
MM. PRIBETICH - RETY - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER

**Membres absents :**

M. AUDARD (pouvoir M. ESMONIN) - Mme AVENA (Pouvoir à Mme ROY) - M.  
BEKTHAOUI - Mmes BERNARD (pouvoir à M. BERTELOOT) - BLIGNY - MM.  
BRENOT (Pouvoir M. PERRIN) - CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) -  
CHAPUIS - DODET (Pouvoir à M. DELATTE) - DUPIRE - ETIEVANT (Pouvoir à  
Mme DARCIAUX) - FOUCHERES (Pouvoir à M. CHAPUIS) - Mme GARRET-  
RICHARD (Pouvoir à M. MARTIN) - M. J.P GILLOT (Pouvoir à Mme POPARD) -  
MARCHAND - Melle MASLOUHI - Mme MASSU (Pouvoir à M. NOWOTNY) -  
MM. MILLOT (Pouvoir à M. DANIERE) - MAGLICA (Pouvoir à M. G. GILLOT) -  
MENUT (Pouvoir à M. PARIS) - NUDANT (Pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN -  
PILLIEN (Pouvoir à M. OBRIOT) - ROIZOT (Pouvoir à M. BARBEY) -  
Mme TENENBAUM

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Parc Valmy à Dijon - Cession du lot B5**

Par convention publique d'aménagement signée le 12 avril 2002, la Communauté d'agglomération dijonnaise a confié à la Semaad l'aménagement et la commercialisation de la zone d'activités économiques «Parc Valmy» à Dijon.

Conformément à l'article 16, alinéa 16-3 de ladite convention, et en respect de l'article L.311-6 du Code de l'Urbanisme, chaque projet de cession doit faire l'objet d'un cahier des charges soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Il est proposé d'autoriser la Semaad à vendre à la Société SAFIM le lot n° B5 situé sur la zone d'activité « Parc Valmy » à Dijon.

Ce lot d'une superficie de 6 446 m<sup>2</sup> environ, affecté d'une surface constructible autorisée de 3 250 m<sup>2</sup> de surface hors oeuvre nette maximale, sera vendu au prix de 75 € le m<sup>2</sup> soit un prix de cession de

Hors taxes	483 450,00 €
TVA au taux de 19,6 %	94 756,20 €
Toutes taxes comprises	578 206,20 €

L'acquéreur s'engage à respecter les règles de constructibilité définies par le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

**LE CONSEIL**  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- **D'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot n°B5 situé sur la zone d'activités économiques « Parc Valmy » à Dijon, dans les conditions définies ci-dessus.

Publié le **3 0 JUIN 2006**  
Déposé en Préfecture le



**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**- 5 JUIL. 2006**

